



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 7806

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention de l'alcoolisme. L'alcoolisme est à l'origine de 23 000 décès directs. Deux millions de personnes sont alcoolodépendantes. Les statistiques de santé publique révèlent l'ampleur de l'alcoolisme quels que soient les milieux sociaux et les classes d'âge. Face à ce fléau, les associations de prévention regrettent l'absence d'une politique forte de prévention, sortant des emblématiques slogans publicitaires. Afin de répondre aux attentes des bénévoles agissant au sein des structures associatives de prévention, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre l'alcoolisme.

Texte de la réponse

L'alcool est directement responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Pour faire face à ce problème, le gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie de lutte contre l'alcoolisme, sur les années 2002 à 2004. Un des objectifs prioritaires de cette stratégie est de modifier les représentations sociales de l'alcool en France et de favoriser une consommation faible. Dans ce contexte, une nouvelle réflexion sur l'encadrement de la publicité en faveur des boissons alcoolisées va être engagée. En effet, le renforcement de l'application des textes encadrant la promotion des boissons alcoolisées s'avère nécessaire en termes de protection de la santé publique et de prévention des risques liés à la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes. Il importe également d'améliorer l'information du public s'agissant de l'inscription de messages sanitaires sur les conditionnements mêmes des boissons alcooliques. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont exposés (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...).

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7806

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4584

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1095